

## Délibérations du Vendredi 22 mai 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 22 mai 2026** en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 25

Étaient présents :

**Collège A** : Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, François-DAVID CAMPS, Salomé DEBOOS ;

**Collège B** : Nathalie AUVERGNON, Erica DUMONT, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

**Collège BIATSS** : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR ;

**Personnalités extérieures** : Hélène ASSIER ;

**Usagers/ères** : Perrine RULLIER, Célia PASCALE, Sam TROUILLOUD ;

**Représentés** : Jérôme DARMONT, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, Eva Marie GOEPFERT, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Tao Mounier, Philippe BISTON, Léo MATHEY-GARCIA ;

**Invités** : Luca PALLANTI, Derya KARANFIL, Sonam WANGCHUK ;

**Invités permanents** : Stéphanie PATFOORT, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Jonathan BEL.

### AVIS

#### LPE MAQUETTE ET CONVENTION

##### 02 – LPE maquette et convention

C'est une étape importante dans la mise en place de cette réforme qui a mobilisé les équipes depuis de nombreux mois. L'Université Lumière Lyon 2 est l'établissement porteur de la licence, qui sera co-accrédité avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et Jean Moulin Lyon 3. Ce sont les collègues de l'ISPEF qui se sont chargés de toute cette partie opérationnelle qui va vous être présentée. C'est un énorme travail et une grosse mécanique, qui mobilise des ressources à Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et au Rectorat.

Présentation par Luca Pallanti, maître de conférences à l'ISPEF.

Cette présentation se fera en 3 dimensions : politique, administrative et pédagogique.

##### Dimension politique :

Le montage politique a demandé l'association de 5 acteurs : Lyon 2, Lyon 1, Lyon 3, le Rectorat, et l'Icly, avec des réunions dès juin 2025.

**Dimension administrative :**

C'est un montage intersites : les berges du Rhône (Lyon 2 et Lyon 3) et Bourg en Bresse (Lyon 1). La LPE est régie par l'arrêté du 9 septembre 2025, qui l'encadre très strictement. La relation avec l'INSPE ne se limite pas à la question des partages des services, mais doit se faire aussi sur le continuum LMP-M2E. La LPE est composée d'enseignements répartis 4 blocs pour un volume total en de 1570 heures de formation, complétées de 10 semaines de stages.

**Dimension pédagogique :**

Il y a 4 blocs : un premier bloc à 1110h, pour 125 crédits, un deuxième à 120h pour 15 crédits, un troisième à 120h pour 15 crédits, un quatrième à 120h pour 15 crédits, et un « cinquième bloc » pour 15 crédits, ce qui fait 180 crédits ECTS.

Dès le mois d'octobre, nous avons réunis des sous équipes pour établir des référents par blocs et par EP. Le montage pédagogique a nécessité le travail de 40 personnes, qui s'appuie sur le référentiel de formation, transmis tardivement par le ministère. Le travail de conception de maquette a été ralenti par la remise en question de l'un des principes initiaux de la LPE qui était celui du « fast track » qui voulait que les titulaires d'une LPE n'aient pas à passer les écrits du concours.

Le montage était passionnant, mais complexe et difficile. Nous avons un « Syllabus » d'environ 200 pages, qui sera un cadrage pour tous les profs qui seront impliqués dans la LPE. Sur Lyon et Bourg, nous aurons 6 groupes de 35 étudiants. L'enveloppe globale de formation est de 10 000h, 50% de ces heures seront payées par le rectorat, car des personnels de l'éducation nationale interviendront dans la formation, réduisant à 5000h l'enveloppe à partager entre les universités. Dans un premier temps, il y aura que la L1 et la L2 d'ouverte l'année prochaine, avec les heures payées à 41% par le rectorat. Les étudiants recevront 25h de cours par semaine. Lyon 2 assurera environ 1900 heures de formation contre 5400 heures assurées par Lyon 1, et 330 heures pour Lyon 3

Toute la réflexion de construction de la maquette a été conduite selon des principes purement pédagogiques. Le but est de pouvoir fournir une formation de qualité à nos futurs professeurs des écoles. D'ici 15 jours, nous aurons les emplois du temps et nous pourrons travailler concrètement sur le déroulement de cette première année de la LPE.

Les candidatures Parcoursup sont plutôt encourageantes, pour 140 places sur le site des Berges du Rhône et 70 pour Bourg en Bresse, nous avons au total 4500 candidatures (2800 pour les Berges du Rhône). Les collègues sont également entrain de sélectionner les dossiers de L2 passant par e-candidat. Sur Parcoursup, nous avons une idée assez claire du public qui postule pour la LPE : le premier classé parvient à une moyenne de 18,6/20 et les candidats entre la 600<sup>ème</sup> et la 700<sup>ème</sup> place, on est sur une moyenne de 15/20. Donc le public à l'air aguerri.

Mais c'est une réforme qui a été très compliquée à mettre en œuvre. Une des choses qui inquiète le rectorat, c'est que nous avons peu de profil scientifique et qu'il est prévu environ 110 étudiants élèves fonctionnaire en M1 M2E 1<sup>er</sup> degré et ils prévoient d'ici 10 ans une baisse des effectifs de 20% pour le 1<sup>er</sup> degré et 15% dans le second degré dans l'académie du Rhône. Il y a de gros enjeux pour le Rectorat d'encadrement et d'attractivité, et un épuisement du nombre de poste, et donc des berceaux de stage.

**Question :** Quid de la convention avec l'Icly ?

**Réponse :** Une convention est déjà existante, et une nouvelle sera signée pour que l'ICLY respecte scrupuleusement la maquette de formation des universités. L'Icly s'occupera de l'enseignement privé. Nous sommes régulièrement en contact avec eux. Sachant que l'Icly est sur une région qui va de Marseille jusqu'au nord-est de la France, sur laquelle sont répartis des IFSEC.

**Question :** Avez-vous des points de vigilance, d'alerte, qui pourraient vous mettre en difficulté pour l'année à venir ?

**Réponse :** Les langues pourront être un peu compliqué à gérer pour l'année à venir. Par exemple, à Grenoble, ils ne proposeront pas de cours d'Italien, ce qui veut dire qu'ils n'auront pas d'étudiants formés en italien pour faire des stages en Maurienne, frontalière de l'Italie. Il faudra donc peut être envoyer des étudiants stagiaires Lyonnais en Maurienne. Un autre point de vigilance, c'est le positionnement de la licence de science de l'éducation par rapport à la LPE. Nous sommes vigilant auprès de nos étudiants en science de l'éducation et qui basculeront ou non en LPE selon leur souhait, et de ceux qui auraient souhaité être en LPE et qui n'y serait pas, comment on leur garantit aussi un accompagnement de

qualité et qui pourrait leur permettre de passer le concours in fine parce que dès lors qu'on sera titulaire d'une licence, le concours est accessible.

**Question** : Sur les langues, il y a des cours sur PDA et BDR. Les cours proposés au LPE seront ils uniquement sur BDR ou y aura-t-il des changements de campus ?

**Réponse** : Non, il n'y aura pas de cours sur PDA.

**Remarque** : Merci pour cet exposé clair, c'est un très bon message que l'Université Lumière Lyon 2 soit porteuse de cette LPE. Il y a des enseignements à en tirer : quand l'Etat nous laisse le temps, ça se passe bien : Nous avons des maquettes, des emplois du temps, des MCCC, rendant l'exposé d'autant plus clair. On se prononce sur quelque chose de complet.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	23	2	0	0

### RECONDUCTION DE L'EXPERIMENTATION CCI POUR 2026-2027 (SEG, ICOM, LESLA)

#### 04 – Reconduction de l'expérimentation CCI pour 2026-2027 (SEG, ICOM, LESLA)

**Remarque** : La note de cadrage indique qu'on ne change pas les MCCC. Donc par nature, quand bien même les collègues ne voudraient pas reconduire le CCI, on serait fondé à dire qu'on prend note de leur volonté de non reconduction, mais qu'ils doivent le reconduire quand même.

**Réponse** : Etant donné le caractère dérogatoire du CCI, il est soumis chaque année aux instances, et nous sommes donc amenés à voter le bilan de l'expérimentation et sa reconduction. Concernant SEG, la personne en CCI a été en arrêt une partie de l'année et SEG n'a pas répondu à nos sollicitations.

**Remarque** : Si dans le cas de SEG, le CCI est source de problème, nous pourrions revenir dessus, pourquoi ne pas attendre l'année prochaine ?

La CFVU vote sur la reconduction du CCI pour la licence Informatique et pour la licence Arts du spectacle.

Le vote concernant la licence SEG est reportée pour la prochaine CFVU.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	22	2	0	1

### CONVENTIONS

#### 06 – Conventions

##### 06.01 Avenant à la convention de partenariat pédagogique licence « Arts du Spectacle » Parcours « Jeu »

Un parcours spécifique « Jeu » a été créé dès la rentrée 2014 au sein de la Licence « Arts du spectacle » de l'Université Lumière Lyon 2.

Peuvent accéder à ce parcours les étudiants qui ont réussi le concours d'entrée du Département « Jeu » de l'ENSATT, organisé par l'ENSATT, avec la participation de l'Université Lumière Lyon 2.

Désigné par l'ENSATT sur proposition de l'Université, un enseignant chercheur du département ASIE, parcours Scènes, est membre du jury réuni à l'occasion de la dernière étape des épreuves d'admission du concours Jeu suivie des délibérations.

Ce concours se déroule chaque année ; il a pour objectif l'intégration d'une promotion de 12 étudiants en formation initiale.

### 06.02 Convention spécifique de co-accréditation Master mention Lettres

La présente convention a pour objet de déterminer, entre les établissements signataires, les termes de fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de Master Lettres.

Les établissements signataires s'engagent sur l'ouverture de certains de leurs cours aux étudiantes et étudiants inscrits chez leurs partenaires, de manière à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants du site toute la diversité et la richesse des recherches qui s'y développent.

Les établissements demeurent libres de modifier et créer des parcours selon leurs processus internes de décision et de vote.

Nombre de présents ou représentés : 25  
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
24	0	1	0

### QUESTIONS DIVERSES

Rappel de Gaelis sur le respect de la charte des examens de l'Université :

Alors que nous sommes en pleine période d'examen, il semble essentiel de revenir sur un principe fondamental de notre fonctionnement universitaire, la valeur de nos textes réglementaires. Le Règlement général des études et ses annexes, notamment la Charte des examens ne sont pas de simples recommandations, mais le cadre légal garantissant l'équité et la sérénité de tous les étudiants et étudiantes.

Si nous faisons ce rappel, c'est parce qu'il nous a été remonté le non-respect de ces textes. Par exemple, le point 2.3.2 de la Charte des examens « *L'accès à la salle d'examen est autorisé à tout candidat retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement si ce retard n'excède pas le tiers de la durée de l'épreuve.* » Il est dommageable voire contradictoire de constater que certains membres élus du corps enseignant, ceux-là même qui ont voté ces textes sont parfois les premiers à ne pas les appliquer en pratique. Nous espérons que cela ne se reproduira plus et comptons sur vous pour relayer ce message à vos collègues et garantir que ces règles soient appliquées et que les conditions d'examens soient respectées pour toutes et tous.

**Remarque :** Merci pour ce rappel. En effet le non-respect de ses règles peut amener à du contentieux, des recours qui sont dans les mains de nos services juridiques.

**Remarque :** Ce n'est pas seulement important, c'est indispensable ! Toutes personnes faisant passer des examens doit être au courant de ces règles, les respecter et les faire respecter. Il faut trouver des arbitrages quand il y a un souci pour éviter d'avoir des litiges traités par la DAJIM qui prennent énormément de temps.

**Remarque :** L'administration peut être aidante là-dessus : les contrôles terminaux étant parfois surveillés par des vacataires qui peuvent ne pas être courants des règles. A l'initiative d'une collègue responsable de scolarité, nous imprimons la charte en surlignant les points les plus importants, ce qui permet de trouver très rapidement la règle applicable, aussi bien pour l'étudiant que pour le surveillant, évitant ainsi bon nombre de litige.

Fait à Lyon, le 22 mai 2026

**Stéphane CADIOU**  
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

